



**Municipalité
de Grand-Remous**

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Grand-Remous pour les années 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC)
J0X 1W0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2020-343 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

DONNÉ À GRAND-REMOUS, CE TRENTIÈME JOUR D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Marie Gauthier, directeur général de la municipalité de Grand-Remous, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 30 octobre 2020 entre 8h30 et 16h et, en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le 30 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat en ce trentième jour d'octobre 2020.



Directeur général